

TROP DE BACHELIERS FINIRA-T-IL PAR TUER LE BAC ?



Les points de vue et analyses exprimés dans cet article le sont sous la seule responsabilité de l'auteur

TROP DE BACHELIERS FINIRA-T-IL PAR TUER LE BAC ?

Jusqu'au début du XVIIIe siècle, il existait en France un examen nommé « bacca laurea », terme découlant de la réunion de deux termes latins : « baccalarius », qui désignait les « apprentis chevaliers », et « laureatus », qui était le nom donné à la « couronne de lauriers » (voir l'illustration de cet article), objet symbolique que, dans les sociétés antiques, on plaçait sur la tête des vainqueurs aux Jeux Olympiques et autres compétitions. Apparue au XIIIe siècle, **ce diplôme ne peut pas être considéré comme l'ancêtre du baccalauréat d'aujourd'hui car il ne pouvait être délivré qu'à la fin d'un premier cycle d'études universitaires. Il fallut attendre le début du XVIIIe siècle pour que soit créé le baccalauréat moderne.**

1. La naissance du baccalauréat moderne :

C'est par un « décret impérial » du 17 mars 1808 que Napoléon 1er créa le baccalauréat moderne, nanti du statut de « premier grade universitaire ». L'article 19 de ce décret précise que « il faudra répondre sur tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes du lycée », aussi bien pour le baccalauréat de lettres que pour celui de sciences. L'article 22 précise que « on ne pourra se présenter en vue de devenir bachelier des sciences qu'après avoir obtenu le même grade dans celui des lettres ». Au programme du baccalauréat des lettres : « la rhétorique, l'histoire, la géographie et la philosophie ». Pour le baccalauréat des sciences, les candidats doivent répondre à des questions portant sur « l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre et son application à la géométrie ».

La première session de cet examen se déroula en 1809, avec moins d'une centaine de candidats, parmi lesquels 31 réussirent. Trois ans après, en 1811, la barre des mille diplômés fut franchie, marquant un commencement de tendance à une forte expansion de leur nombre. **Notons que pendant près d'un demi-siècle, ce diplôme fut réservé aux seuls hommes :** ce n'est qu'en 1861 qu'une femme fut autorisée à s'y présenter, et réussit à s'en doter.

Dès son origine, bien que se situant à l'issue du lycée, le baccalauréat moderne fut et est encore délivré « sous le sceau de l'université ». Cela explique que, pendant longtemps, les jurys ne furent composés que de membres de l'université. Il fallut attendre le milieu du XIXe siècle pour que, du fait de la forte expansion du nombre des candidats, il devint nécessaire de faire appel à des examinateurs enseignant en lycées. Cependant, malgré cette tendance à la « secondarisation » des jurys du baccalauréat, ils ont toujours été présidés par un représentant d'une université. Ajoutons que **dès sa création en 1808, le baccalauréat fut défini comme étant un « diplôme national »**, ce qui signifie qu'il est délivré au nom de l'Etat, sur la base de programmes nationaux et d'épreuves organisées selon un même calendrier national. En outre, les droits que ce diplôme procure à celles et ceux qui parviennent à s'en doter sont « à vocation nationale », donc applicables dans tout le pays. Parmi ces droits, **le Code de l'éducation actuel, dans le premier alinéa de son article D 613-3, précise que « le premier cycle (des études supérieures) est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat ».**

2. De sa naissance en 1808, jusqu'aux années 1960 : une progression quantitative relativement limitée :

Tout au long de son premier siècle d'existence, le baccalauréat moderne connut une indéniable expansion, mais maîtrisée. Ce diplôme n'était alors délivré qu'à un petit nombre de personnes, sur la base d'épreuves très exigeantes. Jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale, la part des bacheliers dans une tranche d'âge fut maintenue en dessous de 2%. Quant au nombre de ces derniers, il fut inférieur à 10000 par an jusqu'au milieu des années 1920. **Réussir à se doter du baccalauréat était alors un signe d'excellence, permettant de sélectionner les meilleurs, sur la base d'épreuves de haut niveau, principalement en latin et grec classique. Bien plus : ce diplôme était l'antichambre des prestigieuses grandes écoles et d'un petit nombre d'universités prestigieuses, au sein desquelles l'Etat formait les élites dont la Nation avait besoin.**

D'abord fondé sur une culture principalement empreinte des lettres classiques, on assista progressivement à une lente mais inexorable montée en puissance de la culture scientifique. Pendant près d'un demi-siècle, nul ne pouvait se présenter aux épreuves du « baccalauréat es sciences » sans avoir au préalable réussi celles du « baccalauréat es lettres ». Petit à petit, la version scientifique du baccalauréat gagna en importance, si bien qu'en 1852, il fut décidé de donner au « baccalauréat es sciences » sa pleine autonomie.

Par la suite, le nombre des baccalauréats délivrés chaque année augmenta significativement, passant de 10000 en 1925 à 61000 en 1960. Durant cette même période, le taux d'une tranche d'âge parvenant à se doter de ce diplôme continua de croître lentement, passant de 5% en 1930 à 16% en 1960. **Ces chiffres, bien qu'annonciateurs de la très forte croissance qui allait suivre en ce domaine, demeurèrent relativement modestes, conformément à la volonté qui régnait à l'époque de considérer le baccalauréat comme ne devant être accessible qu'à une petite partie de la population.**

Cette période fut marquée, en **1927, par une réforme profonde du lycée. Entre autres modifications, on remplaça les baccalauréats de lettres et sciences par : ceux de philosophie, sciences expérimentales et mathématiques.** Il fut en outre décidé de découper cet examen en « deux parties », la réussite à la première partie, en fin de classe de première, étant une condition nécessaire pour être admis en classe terminale. En outre, on supprima l'obligation de se soumettre à des épreuves portant sur les langues et civilisations classiques, pour en faire des épreuves facultatives. Néanmoins, **un haut niveau d'exigence fut maintenu tout au long de cette période, si bien que les taux annuels de réussite ne dépassèrent jamais 50% jusqu'au milieu du XXe siècle, maintenant pour un temps l'image d'un diplôme relativement rare, préservant le haut niveau intellectuel de ses détenteurs.**

3. Des années 1960 à nos jours : une phase de croissance accélérée du nombre des bacheliers, accompagnée d'une importante perte de valeur individuelle de ce diplôme.

Jusque vers 1960, le nombre des baccalauréats délivrés chaque année fut modeste (de moins en moins cependant). Par la suite, on assista à une très forte augmentation.

Evolutions du nombre des baccalauréats délivrés (1), des taux de réussite à cet examen (2) et de la part d'une tranche d'âge parvenant à se doter de ce diplôme (3)

Années	(1)	(2)	(3)
1960	61000	54%	16%
1970	107000	59%	20%
1980	190000	63%	26%
1990	300000	68%	43%
2000	500000	75%	63%
2010	610000	85%	66%
2021	715000	94%	85%

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Education nationale

Cette vague montante fut considérée par beaucoup comme étant le signe d'une dégradation de la valeur individuelle de ce diplôme. En se multipliant, il cessa petit à petit d'être garant du haut niveau académique de ses détenteurs. Plusieurs facteurs expliquent cette « inflation diplômante », parmi lesquels nous retenons la forte croissance, en amont des lycées, des effectifs de collégiens, mais aussi la réforme datée de 1968 qui fit passer le nombre des baccalauréats de 3 à 23, suivie en 1985 par la création du baccalauréat professionnel et de ses près de 100 spécialités.

- **A compter de 1950, les effectifs des collèges augmentent très fortement : en une vingtaine d'années, en France, ils triplent, passant de un à trois millions ! C'est une des conséquences de la décision prise en 1959 de fixer l'âge de la scolarité obligatoire à 16 ans, au lieu de 14 jusque-là. Il en a résulté une forte augmentation du nombre des collégiens demandeurs d'entrer en lycée. Quelques années après la réforme de 1959 survint celle de 1975, qui créa le « collège unique » et supprima les trois voies séparées qui existaient jusque-là. Ces décisions s'accompagnèrent de la fermeture des anciens « collèges d'enseignement technique », le commencement des formations professionnelles secondaire étant repoussé du niveau collège vers le lycée, grâce à la création du « LEP » (lycée d'enseignement professionnel).**
- **Autre facteur explicatif important : la réforme de 1968 qui créa en lycée toute une série de nouveaux baccalauréats techniques (17 spécialités) et élargit la panoplie des baccalauréats généraux (désormais au nombre de six : A, B, C, D, D', E). On fit donc passer de trois à 23 le nombre total des spécialités des baccalauréats. Plus tard, au moment de la création des baccalauréats professionnels au milieu des années 1980, s'ajoutèrent près d'une centaine de filières nouvelles, si bien qu'aujourd'hui, l'enseignement secondaire français propose près de 130 filières permettant de se préparer à un baccalauréat.**

4. Une perte de valeur individuelle du baccalauréat partiellement compensée par la mise en place d'une hiérarchisation des filières conduisant à ce diplôme :

Dans un **rapport récent de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, intitulé « L'orientation, de la quatrième au master »**, les rapporteurs écrivent : « l'exposé des motifs du décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement est emblématique de l'état d'esprit des décideurs de l'époque (...) ». Selon l'Inspection Générale, « ces derniers redoutaient une potentielle dérégulation des flux vers l'enseignement secondaire, et par la même une remise en cause de la hiérarchie implicite des enseignements qui fondait jusque-là l'existence d'ordres d'enseignement sociologiquement typés et cloisonnés ». **Concrètement, cette hiérarchie – toujours existante – place l'enseignement secondaire général au premier rang, suivi par ce qu'à l'époque on nommait « les enseignements techniques », et en fin de liste ceux de nature professionnelle, fréquemment dispensés hors du système scolaire proprement dit.**

Pour contrer le risque de porosité entre ces diverses voies d'enseignement secondaire, on renforça le cloisonnement qui les séparait (les réorientations vers la voie générale n'étaient alors que fort rarement accordées), et surtout, « l'orientation se voit alors investie d'une double mission : d'une part, contrôler les flux scolaires dont on craint une croissance anarchique ; d'autre part, rationaliser le fonctionnement du système scolaire naissant en répartissant les élèves entre les filières sur des critères fondés sur leurs résultats scolaires (complément de l'auteur : donc presque exclusivement fondé sur les résultats obtenus dans les enseignements généraux), sans qu'eux-mêmes, ni leurs familles, soient associés à cette décision ».

Parallèlement, l'Inspection Générale note dans son rapport que « l'intégration de l'enseignement technique d'alors est programmée dans le système d'enseignement unifié qui se met en place. **La finalité qui lui est assignée est claire : accueillir tous ceux qui n'ont rien à faire dans un enseignement (secondaire) dont l'issue normale est l'enseignement supérieur.** Ce choix, en faisant de l'échec dans l'enseignement général le principal déterminant de l'orientation vers l'enseignement technique et surtout professionnel, confirme les craintes maintes fois exprimées (par ceux qui dénonçaient) le risque d'une relégation des élèves les plus fragiles (vers les filières d'enseignement professionnel) ».

Ainsi parvint-on, pour quelques dizaines d'années seulement, à freiner la détérioration de la valeur individuelle du baccalauréat général, en l'isolant des autres. Mais outre le fait que cette dégradation de valeur finit par atteindre la voie générale elle-même, dont les effectifs continuèrent inexorablement de croître, cette stratégie aboutit à créer durablement en France une image négative des enseignements technologiques et professionnels secondaires. Difficile, dans de telles conditions, d'exprimer efficacement aujourd'hui un discours officiel de « valorisation des enseignements secondaires professionnels », mais aussi de crédibiliser le discours désormais officiel du Ministère qui vise à « rééquilibrer » les diverses filières conduisant aux baccalauréats et donc lutter contre cette hiérarchisation.

5. De la tendance croissante de certains parents d'élèves à vouloir se protéger du risque de dégradation de la valeur individuelle du baccalauréat

Dans le but de ne pas trop subir les conséquences jugées négatives de ce phénomène de perte de la valeur individuelle du baccalauréat, une partie des parents d'élèves – majoritairement membres de catégories sociales favorisées, mais pas uniquement – ont inventé un nouveau sport national : la quête du meilleur baccalauréat, dans le meilleur lycée possible. A cela, elles ont ajouté une tendance croissante à pousser leurs enfants à faire les études les plus longues possibles, de préférence dans les formations les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur français et international.

A) La quête du meilleur baccalauréat, dans le meilleur lycée possible

Aux yeux de nombreux parents d'élèves et élèves, le « bon bac » c'est celui auquel sont attribués les meilleurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et à son issue, les meilleures places dans le monde professionnel. Comme nous l'avons vu dans la partie 4 de cet article, en France plus qu'ailleurs, le système éducatif secondaire est caractérisé par une hiérarchisation des filières, et donc des divers baccalauréats. Cette vision – fortement inscrite dans l'esprit de la plupart des familles, mais aussi de beaucoup de professeurs et de bien d'autres acteurs du système éducatif – place la voie générale des lycées au premier rang, suivie par la voie technologique, puis par la voie professionnelle. Il en résulte qu'en fin de collège, l'orientation vers une classe de seconde générale et technologique est la plus demandée, et qu'en fin de seconde G et T domine la demande d'accès en première générale, avec profil scientifique de préférence.

Autre quête visant à différencier les bacheliers : vouloir intégrer un lycée doté d'une « haute réputation ». Nous écrivons cette expression entre guillemets parce que c'est là un concept fortement relatif, subjectif même. Pour certains, le « bon lycée » est un « lycée sélectif », caractérisé par une volonté collective de viser un niveau d'excellence, donc par une haute exigence de la part des évaluateurs de toutes sortes, quitte à écrémer une partie de ses élèves en cours de route (par usage du redoublement et/ou de décisions de réorientation prises en conseil de classe), mais aussi par le fait qu'il y règne discipline et respect des règles de vie en collectivité. Dans ce type d'établissement scolaire existe une volonté collective qui pousse à inculquer aux élèves les connaissances et compétences leur permettant d'accéder ensuite aux formations supérieures les plus attractives, et d'y réussir. Pour d'autres, un « bon lycée » se doit avant tout d'être « accompagnateur », ce qui revient à dire qu'on s'y fixe pour objectif principal de conduire ses élèves au meilleur taux possible de réussite au baccalauréat, et ce sans écrémage excessif en cours de chemin scolaire, quitte à y développer diverses formes d'accompagnement pédagogique pour celles et ceux de leurs élèves qui rencontrent des difficultés. Pour d'autres encore, le « bon lycée » est de type professionnel ou à forte ouverture internationale, centré sur les arts de la danse et de la chorégraphie, de culture et langue bretonne, d'obédience religieuse, sachant bien s'occuper des élèves à haut potentiel, etc. Comme nous le déclare un parent d'élève d'un lycée du centre-ville de Lyon : « A chacun selon ses attentes et besoins : il est bon que tous les lycées ne soient pas conçus selon un même et unique moule. En tendant vers la généralisation de l'accès au baccalauréat, les lycées se sont ouverts à des populations d'élèves venus de tous horizons sociaux, aux besoins et moyens de plus en plus diversifiés. Comment, dans de telles conditions, pourrait-on demeurer sur le seul modèle du lycée du XIXe siècle ? »

B) La compensation par la fuite en avant : généralisation de l'orientation des bacheliers vers l'enseignement supérieur.

Face au constat de la forte baisse de la valeur individuelle du baccalauréat, certaines familles ont, de longue date, et de plus en plus fréquemment, poussé leurs enfants bacheliers à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, dans le but de se doter d'un diplôme de l'enseignement supérieur du plus haut niveau possible.

Cela se comprend pour les bacheliers généraux et technologiques, logiquement appelés à agir ainsi compte tenu du fait que ces formations secondaires ne sont pas conçues pour permettre à leur issue de frapper à la porte du marché du travail. Pour ces deux catégories de bacheliers, la prolongation des études dans l'enseignement supérieure est chose logique et ancienne. En 2021, ce fut le choix de 97% des bacheliers généraux et 92 % des bacheliers technologiques. **Plus étonnant est le fait que de plus en plus de bacheliers professionnels font ce même choix, alors que ces formations secondaires sont, depuis leur origine, conçues comme étant fondamentalement préparatoires à l'insertion professionnelle.** C'est ce que rappelle le Ministre de l'Education nationale lui-même, dans un livre publié aux éditions Odile JACOB en octobre 2016 (il n'était alors pas encore Ministre), sous le titre « L'école de demain : propositions pour une Education nationale renouvelée ». En page 83, il écrit que « Il faut clairement considérer la voie professionnelle comme étant une voie d'insertion professionnelle directe, ce qui constitue la condition de sa valorisation ». Pourtant, **force est de constater que la part des bacheliers professionnels qui choisissent de demander à passer dans l'enseignement supérieur croît d'année en année** : alors que ce n'était le cas que pour 4% d'entre eux en 1990 (rappelons que la création du baccalauréat professionnel date en France de 1985), ils furent 11% à faire un tel choix en 2000, 16% en 2010 et 42% en 2021. La prévision ministérielle est qu'ils franchiront la barre des 50% vers 2025. Notons que c'est d'ores et déjà le cas pour plusieurs spécialités du bac pro.

Structure des orientations des bacheliers selon la filière d'origine

(constat fait lors de la rentrée de 2021)

	Bac Général	Bacs Technologiques	Bacs Professionnels
Etudes sup. courtes (1)	30%	61%	36%
Dont			
BTS (2)	8%	37%	30%
IUT (3)	9%	11%	2%
Ecoles spécialisées (4)	11%	8%	3%
Autres études sup. courtes	2%	3%	1%
Etudes sup longues (5)	67%	23%	6%
Dont			
Université (6)	51%	16%	6%
CPGE (7)	10%	2%	-
Grandes écoles post bac (8)	3%	2%	0,1%
Autres études sup. longues	3%	3%	-
Total poursuite des études	97%	92%	42%
Vie active	3%	8%	58%

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Education Nationale

(1) De niveau bac +2/3

(2) Brevets de techniciens supérieurs, qui se préparent dans des « sections de techniciens supérieurs » (STS)

(3) Instituts universitaires de technologie, dans lesquels on prépare désormais en trois ans des « BUT » (« bachelors universitaires de technologie »), venus remplacer les anciens « DUT » (diplômes universitaires de technologie) en deux ans.

(4) Ecoles professionnelles de toutes sortes en deux ou trois ans

(5) De niveau bac + 5 minimum

(6) Licences simples, bi-licences, classes préparatoires universitaires ...

(7) Classes préparatoires aux grandes écoles

(8) D'une durée de cinq ans, elles recrutent au niveau bac

Plusieurs constats fort intéressants peuvent être faits en se fondant sur de telles données :

- **Les bacheliers généraux et technologiques sont presque tous enclins à passer dans l'enseignement supérieur (respectivement 97% et 92%), alors que tel n'est pas (pas encore) le cas des bacheliers professionnels qui, toutes spécialités confondues, sont moins de la moitié (48%) à faire un tel choix. Cependant, pour ces derniers, ce chiffre augmente d'année en année, permettant de prédire que, dans un futur plus ou moins proche, les bacheliers professionnels seront à majoritairement enclins à opter pour la poursuite des études, comme ceux des voies générales et technologiques d'aujourd'hui. Tout se passe comme si, dans un futur plus ou moins proche, les élèves désireux d'opter pour une filière de formation professionnelle devront attendre le passage dans le supérieur pour pouvoir y prétendre. La voie professionnelle de l'actuel enseignement secondaire est en train de vivre le même scénario d'extinction progressive qu'ont vécu les « CET » (collèges d'enseignement technique) des années d'avant la réforme de 1959 les supprimant au profit de la création des « LEP » (lycées d'enseignement professionnel).**
- **Les bacheliers généraux se montrent très majoritairement plus ambitieux que leurs camarades issus des voies technologiques et professionnelles :** alors que les premiers sont plus des deux tiers à entrer dans une formation longue (préparant à un diplôme de niveau bac + 5 ou plus), les autres privilégient très majoritairement les formations supérieures courtes (permettant de se doter d'un diplôme de niveau bac + 2/+ 3) qu'ils sont les deux tiers à choisir pour ceux d'entre eux qui prolongent leurs études.
- **Près des deux tiers des bacheliers généraux choisissent de commencer leurs études supérieures par une première étape intégralement constituée par des enseignements généraux (un premier cycle licence, une classe préparatoire) repoussant à bac + 2 ou 3 le moment du passage dans une formation professionnelle, alors que les autres bacheliers optent très majoritairement pour une formation immédiatement professionnelle.**
- **Notons enfin que ces réalités ne sauraient être considérées de façon strictement globale. Il existe une minorité de bacheliers généraux qui font des choix semblables à ceux d'une majorité de bacheliers technologiques, voire professionnels. L'inverse est également vrai ! A cet égard, nous ne pouvons que mettre en avant le fait qu'il est possible de faire des études supérieures longues en commençant par un premier cycle d'Etudes supérieures professionnelles courtes. C'est ainsi par exemple que, chaque année, plusieurs milliers de bacheliers technologiques (surtout) et professionnels (dans une moindre mesure) ayant réussi à se doter d'un BTS, d'un « bachelor » ou d'un autre diplôme de l'enseignement supérieur professionnel de niveau bac + 2/3, parviennent à entrer dans une grande école ou une troisième année de licence, voire directement en deuxième cycle universitaire master, sur « concours parallèle » ou équivalence. Cette réalité atténue le constat de moindre ambition supposée des bacheliers technologiques et professionnels par rapport aux bacheliers généraux.**

Ajoutons que les bacheliers technologiques et professionnels sont fortement incités à prolonger leurs études dans l'enseignement supérieur professionnel court par les quotas de places qui, dans les algorithmes de la plateforme Parcoursup, leur sont réservées dans les « sections de techniciens supérieurs » (en vue d'accéder à un BTS) pour les bacheliers professionnels, dans les IUT (en vue d'accéder à un « bachelor universitaire de technologie ») pour les bacheliers technologiques. En outre,

la France a signé le protocole européen qui fixe pour tous les pays membres l'objectif d'atteindre 50% d'une génération diplômée de niveau bac + 3 (licence, bachelor, diplôme de comptabilité et gestion (DCG), diplôme des métiers d'art (DMA), diplômes d'écoles professionnelles diverses en trois ans...). Prudemment, les signataires n'ont pas fixé d'échéance à cet objectif, mais prenons acte du fait qu'en 2021, c'est en France le cas de 35% d'une génération âgée de 25 à 34 ans. On est donc en creux loin du compte

6. Un autre regard sur le baccalauréat : que vaut-il dans le monde professionnel ?

On hiérarchise fréquemment les cursus d'études (secondaires et supérieures) en fonction du nombre des années d'études qu'il faut avoir subies avant de pouvoir prétendre à un diplôme : on distingue les formations de niveaux « bac – 3 », « bac – 1 », « bac », « bac + 2 », « bac + 3 », « bac + 5 » ... jusqu'à « bac + 8 » et plus. A l'évidence, **cette façon de hiérarchiser les formations est très académique et partiellement insatisfaisante, car elle ne prend pas en compte une autre façon de les classer, qui est de le faire en fonction du « niveau de qualification professionnelle » acquis par les jeunes diplômés.**

C'est ce qui explique que, dans le monde professionnel, on préfère très majoritairement cette autre façon de classer les formations qu'est « la nomenclature en niveaux de qualification ». Aux yeux des employeurs, il n'est que partiellement satisfaisant de se référer à la seule et très académique « nomenclature en niveau de formation », établie en fonction des nombres d'années, car elle ne tient pas compte des différences qui existent entre les formations générales et les formations professionnelles. Ainsi, par exemple, un employeur fera une nette différence entre une licence générale de sciences économiques et un « bachelor » professionnel de management international : bien que tous deux de niveau « bac + 3 », seul le second de ces deux diplômes est considéré comme garant que son porteur est doté d'une « qualification professionnelle » digne de ce nom !

C'est pourquoi, en plus de la « nomenclature en niveaux de formation », il convient de se référer à ce qu'on nomme officiellement la « classification des certifications en niveaux de qualification professionnelle ». Officiellement enregistrée au très officiel « RNCP » (Répertoire national des certifications professionnelles), commune à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, elle classe les divers diplômes délivrés par l'enseignement professionnel en fonction d'une échelle en huit niveaux de qualification professionnelle. **Entre autres caractéristiques, il est bon de savoir qu'elle sert de base à toute négociation salariale, notamment lors des procédures d'embauche.**

La nomenclature officielle des diplômes de l'enseignement professionnel

Niveaux de qualification	Appellations des diplômes
1 et 2	Non diplômés
3	CAP (1)
4	Bac professionnel ou équivalent
5	BTS (2) et autres diplômes pros de niveau bac + 2
6	Licences professionnelles, bachelors, diplômes d'écoles professionnelles en trois ans, DCG (3) ...
7	Masters professionnels, DSCG (4), diplômes de grandes Ecoles, autres diplômes professionnels de niveau bac + 5
8	Doctorats, DEC (5) et autres diplômes professionnels de Niveaux bac + 8 et plus

(1) Certificat d'aptitude professionnelle

(2) Brevet de technicien supérieur

(3) Diplôme de comptabilité et de gestion

4) Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

(5) Diplôme d'expert-comptable

7. Malgré la lente et constante dégradation de la valeur individuelle du baccalauréat, et toutes les plus ou moins bonnes raisons que l'on aurait de le supprimer, nous faisons le pari de son maintien, mais au prix d'une profonde réforme :

La question de savoir s'il faut conserver ou supprimer le baccalauréat date de la fin du XIXe siècle. Mais c'est à compter du début des années 1950, donc à un moment où la massification du nombre des bacheliers commençait à être évidente, que cette question devint récurrente. **Depuis, de plus en plus fréquemment, des voix s'élèvent pour demander une profonde réforme du statut du baccalauréat, voire sa suppression pure et simple, tandis que d'autres s'y opposent. Faisons un rapide tour d'horizon des arguments des uns et des autres.**

A) Les raisons principales qui militent en faveur de la suppression du baccalauréat :

- **A quoi bon maintenir un diplôme qui est désormais octroyé à presque tous ceux qui se présentent à ses épreuves, et donc ne permet plus de distinguer l'élève « méritant » de celui qui ne l'est pas ou peu ?** Même la possibilité de distinction qu'est l'octroi des hautes mentions s'estompe : alors que les candidats à la session de 1967 du baccalauréat général ne furent que 0,3 % à le réussir avec mention très-bien (avec plus de 16/20 de moyenne), ils furent 13,6 % à y parvenir en 2021, et la vague montante ne va très certainement pas s'arrêter là.
- **A quoi bon maintenir un diplôme dont les notes comptent si peu pour le passage dans l'enseignement supérieur,** puisque la quasi-totalité des décisions sont prises et communiquées avant que l'on sache si ces derniers vont réussir à se doter du baccalauréat ?
- **A quoi bon maintenir un diplôme qui a perdu beaucoup de sa valeur individuelle, et coûte chaque année environ 150 millions d'euros** pour le seul coût direct lié aux frais d'organisation, aux indemnités dues aux examinateurs et aux surveillants, aux remboursements des frais de transport et séjour, aux locations et aménagement des salles d'examen, aux frais d'impression et d'acheminement des sujets... Le coût financier du baccalauréat est en réalité beaucoup plus élevé si on prend en compte le coût indirect des dizaines de milliers d'heures d'enseignement non assurées du fait de la mobilisation pour cet examen des professeurs/examinateurs et d'une partie de l'espace scolaire.
- **Pourquoi continuer de se priver du bon déroulement d'un vrai troisième trimestre de l'année scolaire,** largement amputé par les convocations de professeurs/examinateurs, la mobilisation de beaucoup de locaux scolaires ... ?
- **A quoi bon maintenir un examen fait d'une majorité d'épreuves nationales externes, alors qu'on pourrait prendre en compte une plus grande part des notes acquises dans le cadre du contrôle continu** (ou « contrôle en cours de formation ») qui serait plus significatif que les épreuves finales actuelles, limiterait le risque de « bachotage », coûterait moins cher et permettrait de disposer d'un vrai troisième trimestre de l'année scolaire de terminale.
- **A quoi bon maintenir l'illusion du droit de tout bachelier de passer automatiquement en première année de l'enseignement supérieur, alors que c'est en pratique de moins en moins possible,** les formations supérieures non sélectives étant de moins en moins nombreuses, et les formations supérieures officiellement non sélectives étant désormais autorisées à « réguler les flux d'entrée » dès lors que leurs capacités d'accueil sont insuffisantes pour accueillir tous les demandeurs d'admission ?

B) Cependant, plusieurs autres éléments jouent en faveur de son maintien, sous réserve d'une plus ou moins profonde réforme :

- **L'opinion publique est très majoritairement favorable à son maintien.** Chaque année, des enquêtes d'opinion sont réalisées par divers organes de presse. Toutes aboutissent au même

constat d'une préférence pour le maintien de ce diplôme, mais non sans une plus ou moins profonde réforme de son statut et de ses modalités.

- **Il faut en partie voir dans cet attachement au baccalauréat le sentiment diffus que ce diplôme conserve, malgré la dégradation de sa valeur économique et sociale, une forte valeur symbolique.** On dit souvent que, du fait de son effet de masse, et qu'il se présente aux contours de l'âge de 18 ans, il constitue une sorte de rite de passage de la vie adolescente à la vie adulte.
- Pour les deux raisons qui précèdent, **il est très probable que le « coût politique » d'une suppression du baccalauréat soit considéré comme trop élevé par les dirigeants du pays.** Nul doute qu'en cas de décision de le supprimer, on se heurterait à une vive opposition. Il n'est donc guère étonnant que les gouvernements successifs de tous bords aient jusqu'ici refusé de prendre une telle décision.
- Il faut en outre tenir compte du fait que, d'année en année, le nombre des bacheliers qui choisissent de partir faire leurs études supérieures à l'étranger grandit. **Or, pour cela, la délivrance d'un diplôme d'Etat obtenu dans le pays d'origine est préférable au fait de se voir délivré un simple certificat de fin de scolarité en lycée.**

Tout bien pesé, nous faisons le pronostic que le baccalauréat ne va pas disparaître. Il va très probablement « mourir pour renaître » sous une toute autre forme, tel le phénix légendaire auquel on attribuait le pouvoir de renaître après s'être consumé dans les flammes. Nous pouvons raisonnablement penser que son évaluation prendra plus largement – voire totalement – en compte le contrôle continu, et qu'il cessera d'être porteur d'un droit automatique d'accès aux études supérieures : nul ne doute que les procédures de « régulation des flux d'entrée » vont progressivement devenir la règle générale. Autrement dit, le futur « bac » ne sera probablement plus le premier grade universitaire, porteur d'un droit automatique d'accès aux études supérieures, mais un simple « certificat de fin de scolarité en lycée », attestant que son détenteur a acquis le « socle de connaissances et compétences » qui se rattache à sa spécialité.

Conclusion :

Le baccalauréat est en train de vivre ce qu'ont vécu avant lui d'autres diplômes emblématiques de l'enseignement secondaire français, positionnés en aval des lycées : le certificat d'études primaires (CEP) créé en 1866, et le brevet d'études du premier cycle du second degré» (BEPC) créé en 1947. Tous deux furent des diplômes remplissant une double mission de certification (validant le fait que les élèves qui parvenaient à s'en doter avaient acquis les connaissances et compétences du cycle d'études précédent (l'école primaire pour le CEP, le collège pour le BEPC), mais aussi une mission d'orientation dans la mesure ils étaient une condition nécessaire pour le passage dans le cycle d'étude supérieur (le collège après le CEP, le lycée après le BEPC). A leurs débuts, ces deux diplômes, hautement considérés, permettaient de distinguer celles et ceux qui étaient parvenus à s'en doter de la masse des autres. **Par la suite, le nombre de ses détenteurs ne cessant d'augmenter, ils perdirent progressivement de leur prestige et de leur valeur, et cessèrent de remplir pleinement leur fonction de distinction des « meilleurs » par rapport aux « moins bons ».** Du fait de la « démocratisation » (donc du processus

de généralisation de l'accès à chacun d'entre eux), ces deux diplômes finirent par faire l'objet d'une interrogation concernant l'utilité de leur maintien.

Il fut décidé de supprimer purement et simplement le CEP du paysage scolaire, et ce en deux étapes. En 1971, il cessa d'être une condition nécessaire pour le passage de l'école primaire au collège, mais survécut pour un temps en devenant un diplôme auquel seuls les adultes pouvaient prétendre. Il fut totalement supprimé en 1989, après un peu plus d'un siècle de bons et loyaux services.

Un tout autre sort fut réservé au BEPC qui survécut, mais sous une autre appellation et une tout autre forme. En 1988, il devint le « diplôme national du brevet » (DNB), avec pour mission de « évaluer les connaissances et compétences acquises à la fin du collège ». Il fut en outre décidé de cesser de le considérer comme étant une condition nécessaire pour le passage du collège en lycée, les décisions de passage dépendant désormais strictement de celles prises en conseil de classe de troisième. Ainsi s'explique cette ambiguïté qu'est le constat qu'aujourd'hui, certains élèves admis en seconde n'ont pas réussi à se doter du DNB, quand c'est l'inverse pour certains autres.

Aujourd'hui, c'est au tour du baccalauréat de vivre le même processus évolutif. Avec un décalage d'un siècle par rapport au CEP, d'un demi-siècle par rapport au BEPC, ce diplôme subit actuellement un semblable processus de dégradation de sa valeur, et d'interrogation montante quant à son éventuelle suppression ou sa survie sous une tout autre forme.

Ce processus d'extinction/renaissance ne se limitera probablement pas au seul niveau du baccalauréat : nul doute selon nous qu'il a d'ores et déjà commencé à affecter certains diplômes délivrés en fin de premier cycle de l'enseignement supérieur. Lorsque la tendance à se rapprocher du 100% d'une tranche d'âge au niveau bac + 3 commencera à produire des effets comparables à ceux que connaît aujourd'hui le baccalauréat, alors viendra le temps de se poser de très semblables questions pour certains diplômes de niveau bac + 2/3.

Bruno MAGLIULO

Inspecteur d'académie honoraire

Auteur/conférencier/formateur

Auteur, dans la collection L'Etudiant (diffusion par les éditions de L'Opportun : www.editionsopportun.com) de :

- **SOS Parcoursup (nouvelle édition actualisée à paraître le 12 janvier 2022)**
- **Parcoursup : Les 50 questions à vous poser absolument avant de choisir votre orientation (nouvelle édition actualisée à paraître le 12 janvier 2022)**
- **Quelles études (supérieures) sont vraiment faites pour vous ? (livre principalement conçu avec des tests)**
- **SOS : Le nouveau lycée**